



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Publication à partir
du 03.05.2023

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que M. Wealer Yannick et Mme Bergem Valérie ont demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant des forages géothermiques à L-9666 Lultzhausen, an der Driicht (Lot 1).

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,